



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place de l'éducation physique et sportive (EPS) dans la scolarisation

Question écrite n° 26469

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la place de l'éducation physique et sportive (EPS) dans la scolarisation. Alors que des études pointent les besoins de la population en activités physiques et sportives, on constate une baisse de pratique des jeunes générations. Cette discipline est malmenée dans le cursus scolaire, c'est la seule discipline à ne pas avoir d'enseignement de spécialité dans la réforme du lycée. Elle subit une baisse horaire dans la réforme de la voie professionnelle. Dans environ 10 % des établissements, il manquait d'enseignants à la rentrée. Cela n'est pas compensé car il existe aussi une carence de personnels titulaires remplaçants. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement souhaite mettre en place une politique volontariste pour le sport, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26469

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1016

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)